

Opinion de M. Portal, sur l'enseignement de la médecine et de la chirurgie dans les nouvelles écoles du royaume : et sur les avantages qu'on peut retirer des réunions médicales et chirurgicales académiques à Paris et dans les départmens.

Contributors

Portal, Antoine, 1742-1832.
Royal College of Surgeons of England

Publication/Creation

Paris : De l'impr. de Ballard, 1820.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/zg2s5uty>

Provider

Royal College of Surgeons

License and attribution

This material has been provided by This material has been provided by The Royal College of Surgeons of England. The original may be consulted at The Royal College of Surgeons of England. where the originals may be consulted. This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

9

OPINION

DE

M. PORTAL,

SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE ET DE LA CHIRURGIE
DANS LES NOUVELLES ÉCOLES DU ROYAUME , ET SUR LES
AVANTAGES QU'ON PEUT RETIRER DES RÉUNIONS MÉDICALES
ET CHIRURGICALES ACADÉMIQUES A PARIS ET DANS LES
DÉPARTEMENTS.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE BALLARD, IMPRIMEUR DU ROI,
RUE J.-J. ROUSSEAU, N^o. 8.

1820.

OPINION

DE

M. PORTAL

Sur le projet de loi relatif à l'organisation
du service des prisons, et sur
celui de loi relatif à l'organisation
du service des hôpitaux, et sur
celui de loi relatif à l'organisation
du service des bureaux de bienfaisance.



A PARIS

chez M. LAFITTE, Libraire, Palais National, ci-devant de l'Assemblée
Nationale, ci-devant de la Convention, ci-devant de la Législative.

1830.

OPINION

DE M. PORTAL,

Sur l'enseignement de la médecine et de la chirurgie dans les nouvelles écoles du Royaume, et sur les avantages qu'on peut retirer des réunions médicales et chirurgicales académiques à Paris et dans les départemens (1),

Pour se former une juste idée de l'état de la médecine en France avant la révolution, et pouvoir le comparer à celui d'aujourd'hui, il faut commencer par distinguer le mode d'enseignement de la médecine et de la chirurgie, qui était alors adopté dans des écoles différentes, soit à Paris, soit dans le reste de la France, de celui des grands établissemens relatifs au perfectionnement de ces deux parties de l'art de guérir, connus sous le nom d'Académie de chirurgie, de Société royale de médecine, établissemens qui ont été la source des plus grands progrès, tellement que

(1) Présentée à la Commission nommée par le Roi, le 9 novembre 1815, pour lui rendre compte de l'état actuel de l'enseignement dans les écoles de médecine et de chirurgie du Royaume, et proposer les modifications dont ces établissemens sont susceptibles.

la France et l'Europe entière leur en doivent une reconnaissance éternelle, surtout à l'Académie de chirurgie, la plus remarquable et la plus utile académie qui ait existé (2).

Ces dernières institutions ont servi de base à plusieurs autres académies ou sociétés savantes en France et dans les pays étrangers, qui ne les ont pas remplacées à beaucoup près.

On doit donc bien se donner de garde de les confondre avec les anciennes écoles, dont l'unique but était d'enseigner les élémens de la médecine et de la chirurgie, écoles d'ailleurs à peu près semblables à la plupart de celles du reste de l'Europe qui existent aujourd'hui.

Il faut encore mettre en parallèle les établissemens et réglemens qui existaient autrefois, concernant l'exercice de la médecine et de la chirurgie en France, avec ceux qui ont lieu présentement. Ce sont ces objets de comparaison qu'il est nécessaire de bien faire avant de rien déterminer pour l'avenir.

Après y avoir long-tems et mûrement réfléchi j'exposerai mon opinion en peu de mots sur chacun d'eux. Je commencerai par l'enseignement de la chirurgie. J'examinerai ensuite celui de la médecine et je finirai

(2) Cette Académie a été fondée en 1730, par Louis XV, sous la présidence de M. de Lapeyronie, son premier chirurgien : c'est à lui que la chirurgie française doit sa principale illustration.

par émettre mon opinion sur l'organisation des médecins et chirurgiens après leurs études dans les écoles, tant pour faciliter leurs ultérieurs progrès dans la bonne clinique, que pour l'honorable exercice de leur profession dans le public.

L'enseignement élémentaire de la chirurgie avait lieu dans des écoles particulières, soit à Paris, soit à Montpellier et dans d'autres villes du royaume, avec régularité et un avantage réel, sous les auspices du premier Chirurgien du Roi.

Les écoles de perfectionnement pour cette partie essentielle de la médecine étaient dans les hôpitaux; et sans doute ces premières études théoriques et pratiques étaient bien ordonnées et suffisantes pour former de très-grands chirurgiens, puisque la France en comptait un si grand nombre.

Quant à l'enseignement de la médecine dans les facultés du royaume, à Paris il se faisait par des professeurs annuels, la plupart jeunes; en général ces cours étant insuffisants, les élèves étaient obligés d'aller chercher l'instruction dans les autres écoles de Paris, au Collège royal, au Jardin du Roi, aux écoles de chirurgie.

Cependant les exercices d'une longue licence entre les concurrens, les argumentations d'anciens docteurs régens, consommés dans l'expérience, le choix préalable et rigoureux des candidats quant aux mœurs, aux études préliminaires, à celle de la médecine, et de plus les frais des grades, faisaient que la fa-

culté de Paris, très-peu nombreuse en comparaison des autres facultés du royaume, et de celle de Montpellier surtout, était parfaitement composée tant sous le rapport de la science que sous le rapport moral de ses membres. Personne n'ignore qu'elle rendait à la capitale les services les plus éminens, et qu'il en sortait souvent de grands ouvrages qui ont mérité d'être traduits en toutes les langues.

Dans les autres facultés de médecine du royaume, les cours étaient généralement bien faits relativement à l'enseignement de la bonne doctrine, par des professeurs habiles qui ne devaient leur place qu'à des concours publics; mais ces cours manquaient de distribution ou d'étendue. Les examens n'étaient pas assez sévères. On prodiguait le doctorat dans quelques facultés; souvent même il a été accordé sans examen préalable (5).

(5) L'Université de Montpellier, dans laquelle j'ai fait mes premières études en médecine et pris tous mes grades, ne pourrait y être comprise, les examens s'y étant faits toujours avec beaucoup de rigueur. Si l'on y a accordé quelquefois le titre de docteur à quelque médecin sans examen préalable, ce fut sous forme d'aggrégation, et parce qu'il jouissait déjà dans le public d'une réputation méritée par une grande pratique ou par quelques bons ouvrages. C'est d'après une pareille aggrégation que Joseph Duverney, professeur d'anatomie au Jardin du Roi, membre de l'Académie Royale des Sciences, et que toute l'Europe a surnommé le Grand Duverney, prenait le titre de docteur en médecine de la Faculté de Montpellier. Astruc, *Histoire de la Faculté de Montpellier*, page 102.

On a cru , à l'époque de la révolution , après avoir détruit les facultés et les écoles de médecine , devoir en former d'autres où l'on a enseigné les sciences physiques accessoires à l'art de guérir , plus spécialement qu'on ne faisait auparavant. On a heureusement fondé des écoles de médecine pratique qui manquaient , sans négliger de perfectionner celles qui existaient.

On ne peut méconnaître des améliorations si importantes dans l'enseignement médical , aussi ont-elles été généralement applaudies. On a encore reconnu l'avantage de la réunion de l'enseignement de la chirurgie avec celui de la médecine , dans la juste persuasion que les médecins devaient avoir de grandes connaissances en chirurgie , non-seulement pour donner leur avis sur le traitement des maladies externes , mais encore pour pouvoir , d'après ces connaissances , parvenir plus facilement au traitement des maladies internes , ainsi qu'à leur guérison , soit par les remèdes qu'ils devraient prescrire , soit par les opérations chirurgicales qu'ils conseilleraient quand ils les croiraient utiles , ou qu'ils proscriraient quand ils les jugeraient dangereuses ou même inutiles (4).

Quant à la réunion des étudiants en chirurgie avec les étudiants en médecine dans les mêmes écoles , elle était motivée par cette considération , qu'ils devaient ,

(4) Il n'y a aujourd'hui aucun vrai médecin ou chirurgien qui ne soit de cette opinion. Si l'on voulait en démontrer la validité par des exemples , il faudrait presque donner l'histoire complète des maladies , et de ceux qui les ont bien traitées.

les uns et les autres savoir l'anatomie, la physiologie, la matière médicale et la pathologie ou l'exposé théorique et clinique des maladies. En effet, il faut avouer que les premières études de la médecine sont communes, puisque sur quatre ans que l'on exige à présent pour parvenir au doctorat (5), il en est trois pendant lesquels il n'y a aucune distinction dans les études, et que ce n'est que dans la dernière année, ou à peu près, que cette base commune de l'instruction médicale étant acquise, le candidat doit se livrer à quelques études plus particulières relatives à la partie de la médecine dont il veut principalement faire son état.

Se destine-t-il à la pratique de la médecine, il doit plus particulièrement s'occuper à bien connaître et à traiter plusieurs maladies dont le siège est interne: les fièvres diverses, les cachexies, les maladies des nerfs; quoique le chirurgien lui-même doive aussi avoir quelques connaissances sur ces maladies; mais celui-ci doit surtout s'habituer à pratiquer les diverses opérations de chirurgie, non seulement sur le cadavre, mais encore sur l'homme malade, ce que le médecin peut s'abstenir d'apprendre.

Je crois que les différences de ces deux professions se bornent à peu près à cela. Mais comme elles ne sont

(5) On n'exigeait auparavant que trois ans à Montpellier, et dans les autres Facultés du Royaume, excepté à Paris, où il fallait, en y comprenant la licence, plus de cinq ans d'étude. Il faudrait, dans les nouvelles écoles, exiger autant de fois.

pas de telle nature, qu'un homme déjà bien instruit des premiers principes de l'art ne puisse acquérir l'aptitude au manuel des opérations chirurgicales, il ne doit pas paraître étonnant qu'il y ait eu de très-grands médecins qui ont été d'habiles chirurgiens, et qu'on ait, d'après ces heureux et nombreux exemples, soutenu presque de tous les tems qu'il fallait réunir la médecine à la chirurgie (6).

J'oserai dire que j'ai été tellement persuadé qu'un médecin devait bien connaître la chirurgie, que je n'ai reconnu dans ma jeunesse aucune différence, quant à leur utilité dans mes études, entre ces deux parties de l'art de guérir, et que je les ai étudiées avec le même soin. J'ai écrit et fait des leçons particulières et publiques sur chacune d'elles (7); l'exercice seul des opérations chirurgicales m'a manqué.

Les études préliminaires de la chirurgie m'avaient cependant toujours paru devoir précéder celles de la

(6) Dans presque toute l'Europe, excepté en France, les grands chirurgiens étaient des docteurs en médecine. Ce n'est que dans les derniers tems avant la révolution, que la chirurgie était plus spécialement séparée de la médecine, au moins par l'enseignement. Plusieurs médecins ont écrit de belles dissertations pour la réunion de ces deux parties de l'art de guérir, entre autres les célèbres Lecat, Louis, Camper, Antoine Petit, etc.

(7) Au Collège Royal et au Jardin du Roi, où de semblables cours avaient été faits par Dionis, Duverney, Hunauld, Winslow, Ferrein, pendant l'espace de plus d'un siècle et demi.

médecine afin de parvenir par ce qui est le mieux connu à ce qu'on connaît le moins.

Je crois donc que l'enseignement de la médecine et de la chirurgie peut être commun pendant les trois premières années ou même entièrement pendant tout le cours des études scolastiques , pourvu que l'on continue de mettre rigoureusement une démarcation dans les examens relativement aux questions à proposer aux candidats, et qui doivent être chirurgicales ou médicales selon la partie à laquelle ils veulent spécialement se livrer. C'est de cette manière que l'on conférerait le doctorat à Montpellier.

L'utilité de cette méthode qui est aujourd'hui adoptée dans les nouvelles écoles du royaume, est confirmée par un grand nombre de docteurs qui en sont sortis, puisqu'il en est plusieurs qui remplissent les fonctions de la haute chirurgie avec la plus grande distinction, et d'autres qui pratiquent la médecine avec des succès qui seront d'autant plus durables, et susceptibles même d'accroissement pour la clinique, qu'ils l'éclaireront de la science chirurgicale; ainsi, point de doute que la réunion de l'enseignement de la chirurgie à celui de la médecine ne soit utile. Cependant on ne peut disconvenir que cet enseignement ne comporte quelques amendemens qui seront faciles à opérer (8).

(8) Les examens devraient être gratuits. Le baccalauréat, la licence et le doctorat devraient aussi être conférés gratuitement aux candidats qui auraient d'ailleurs, au préalable, ac-

Cependant quelque bonnes que soient ces études scolastiques , elles ne dispensent pas les docteurs en médecine ou en chirurgie d'acquérir d'ultérieures connaissances, celles de la clinique surtout; et ce n'est pas en voyant seuls des malades et en leur donnant leurs soins particuliers qu'ils y parviendront, mais en conférant avec des confrères consommés dans l'expérience, qui leur transmettront le fruit de leurs propres observations, comme ils pourront à leur tour leur faire part de ce qu'ils auront observé: colloques, d'après lesquels résultera une réciprocité d'instruction.

Il existait, avant la révolution, des collèges et des académies de médecine non-seulement reconnus, mais encore favorisés par le gouvernement. Il conviendrait qu'ils fussent rétablis; même en plus grand nombre, ou quelque chose d'analogue (9); sans cela le désordre et

quitté les frais des inscriptions ; il n'y aurait pour compensation de recette qu'à augmenter proportionnellement le prix des inscriptions. Autrefois les écoles de chirurgie appelaient aux actes des récipiendaires une députation de docteurs régens de la Faculté de médecine. Cet usage ne pourrait-il pas être utilement rétabli, ou du moins d'une manière analogue, si l'on créait des Collèges, des Académies, ou autres espèces de réunions ?

(9) Pour éviter les récriminations de l'Université, à l'égard des noms d'Académie et de Collège qu'elle a conservés pour ses institutions, on pourrait en donner un autre aux nouvelles aggregations de médecins et de chirurgiens dans le Royaume ; il faudrait seulement en augmenter le nombre, de manière qu'il y en eût une semblable dans le chef-lieu de cha-

la confusion qui existent aujourd'hui parmi ceux qui exercent l'art de guérir continuera ou même augmentera non-seulement au détriment de la science, mais encore au préjudice de la bonne administration de la médecine aux malheureux malades.

Qu'on prenne, dans cette organisation, pour exemple l'Académie royale de chirurgie, dont nous avons déjà parlé avec un éloge si bien mérité, soit par les progrès réels qu'elle a fait faire à l'art de guérir, soit à cause de l'ordre qui régnait parmi ses membres, et l'on se convaincra que c'était le meilleur établissement qui ait été créé.

Cette académie, ou société académique, cercle médical, ou collège, serait divisé en plusieurs sections.

La première comprendrait soixante à quatre-vingts membres, et porterait le nom de comité académique de médecine ;

La seconde comprendrait tous les autres docteurs en médecine qui ne feraient point partie de la pre-

que département à-peu-près, et à laquelle les médecins et chirurgiens de l'arrondissement seraient associés ou adjoints. Les séances académiques s'y tiendraient une ou deux fois le mois. Ces principales aggrégations n'empêcheraient pas qu'il n'y en eût encore d'autres dans le même département, mais correspondant à la principale.

Ces aggrégations départementales pourraient aussi établir entre elles une correspondance réciproque, principalement avec celle de Paris, sur tous les sujets relatifs à l'avancement de la science, et particulièrement sur les maladies régnantes.

mière section ou du comité, et qui aurait cependant le droit de pratiquer la médecine par leur doctorat, pouvant de plus satisfaire aux autres conditions exigées par les réglemens, pour être admis dans cette compagnie (10).

La troisième section serait formée d'associés résidens, qui pourraient, par leurs lumières, concourir à l'avancement de la science médicale, tels que de très-habiles chirurgiens, des chimistes et pharmaciens, botanistes, naturalistes, physiciens, etc.

La quatrième section serait formée par les correspondans, soit régnicoles, soit étrangers.

Il y aurait un président de la société, et un vice-président; un directeur et un vice-directeur; un secrétaire perpétuel, et un secrétaire des correspondances; un trésorier, un archiviste, etc.

Une société à peu près semblable pourrait être établie à Paris pour la chirurgie; on ne pourrait la réunir à celle de médecine, par rapport au trop grand nombre des membres, à moins qu'à l'instar de ce qui a lieu à l'institut, on n'en formât une classe distincte de l'autre (11) : alors ces deux sociétés se

(10) Les membres de cette section y seraient admis sous le titre d'adjoints au comité académique; ils n'auraient voix délibérative que pour les objets scientifiques; ils pourraient être chargés des rapports, et être admis parmi les membres du comité des travaux.

(11) L'Institut est formé de quatre classes régies par la

communiqueraient réciproquement le résultat de leurs travaux, comme le faisaient, avant la révolution, les académies des sciences et des inscriptions. Cela n'empêcherait pas cette académie d'admettre, à l'instar de celle de médecine, sous le titre d'associés résidans, des médecins et autres savans qui pourraient répandre des lumières sur le grand art de la chirurgie.

Il n'est pas douteux que par de pareils établissemens, les progrès de la médecine, dans ses diverses branches, ne fussent bien facilités, et que de plus, ces compagnies ne fussent utilement organisées pour le public et pour le gouvernement (12).

Cependant, comme il importe, pour une juste administration des secours médicaux dans le royaume, qu'il y ait des médecins et des chirurgiens dignes de

même administration. Ces classes se réunissent dans l'année à la séance publique de chacune d'elles, sous la présidence du président annuel de la classe.

(12) Le public serait bientôt fixé dans son opinion sur le mérite de tel ou tel médecin ou chirurgien, d'après la considération dont il jouirait dans sa compagnie ; il saurait s'il est plus spécialement considéré comme bon chirurgien ou comme bon médecin, pour lui donner sa confiance dans le traitement de telle ou telle maladie ; et quant aux magistrats, ils trouveraient dans ces réunions des instructions qui pourraient leur être utiles pour la surveillance qui leur est confiée par l'autorité publique ; qu'ils sachent cependant qu'en médecine surtout, la surveillance la plus sûre est celle que les confrères exercent généralement les uns sur les autres, et en cela même les réunions ou académies sont utiles.

la confiance publique, dans les grandes et les petites villes, ainsi que dans les campagnes, en proportion de la population, je crois qu'il faudrait que les candidats, avant d'être admis dans ces réunions, eussent pratiqué la médecine ou la chirurgie, dans des hôpitaux ou dans le public, pendant plus ou moins de tems, sous des médecins bien connus, et que leurs mœurs fussent sans reproche; que de plus, ils donnassent des preuves de leur capacité, par quelques observations qu'ils auraient recueillies dans leur clinique, à moins qu'ils n'eussent déjà publié des écrits où leur savoir fût démontré; qu'il faudrait enfin, qu'ils satisfissent à une taxe pécuniaire, plus forte à Paris qu'à Lyon, Bordeaux, Toulouse, Nancy, etc., en décroissant, d'après le rapport de la population et de la richesse des villes ou des départemens dans lesquels les collèges seraient établis. Il n'existerait enfin aucune taxe pour les médecins des campagnes. La somme exigée de ces docteurs servirait aux besoins les plus essentiels de l'établissement, ou à d'autres objets utiles aux progrès de la science (13).

Si cet ordre de choses n'est pas établi, ou l'équivalent, il n'y a pas de raison pour que Paris ne soit surchargé de médecins et de chirurgiens, et qu'il en

(13) Pour des prix que l'Académie proposerait, pour des frais d'impressions, pour des œuvres de bienfaisance, ou enfin pour l'acquit de la patente, si le Gouvernement ne détruisait une taxe avilissante de la plus noble et la plus utile des professions.



